

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 46

Membres présents : 37

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECÈLLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 9

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Arnaud BAVAY (HORDAIN),
Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES),
M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Carole LELEU (BRILLON)
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DÉNAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY)
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES)
M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD)
M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND)
M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES)
M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DÉNAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN)

Membres absents excusés : 3

M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS)

INTERVENTION ORALE

Stratégie commerce – Présentation de la feuille de route
Par Laurent DEMAIN, Chargé de mission 'commerce de proximité et économie sociale et solidaire'
 Cf. Annexe 1

DÉLIBÉRATIONS

23/065B Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Budget prévisionnel FSE du 01/01/2022 au 30/06/2023

Pour l'année 2022 et jusqu'au 30 juin 2023, le PLIE a déposé une demande de subvention FSE auprès de l'Organisme Intermédiaire du Hainaut, intitulée « Accompagnement renforcé des participants PLIE – Volet Insertion socioprofessionnelle ».

Cette demande, ainsi que le tableau relatif au budget prévisionnel ci-dessous, font apparaître le titre des actions, le budget annuel, la sollicitation européenne, les contreparties locales ainsi que les dépenses par type de dépenses.

DÉPOSITIF PLIE DE LA PORTE DU HAINAUT Budget prévisionnel 2022 du 01/01/2022 au 30/06/2023 (OPERATION 2022(01))	Ventilation indicative des financements directs du PLIE par typologie d'action							Ventilation indicative des dépenses par catégorie			
	REACT EU		Contreparties				TOTAL	Dépenses de personnel direct	Prévisions externes	Dépenses indirectes	TOTAL
	REACT EU	TOTAL	Conseil Général	Conseil Régional	CAPN	TOTAL Contreparties					
Accompagnement	430 632,43 €	430 632,43 €	0,00 €	44 301,00 €	6 209,56 €	49 510,56 €	569 025,17 €	435 821,79 €		74 221,20 €	489 042,99 €
Accompagnement renforcé des participants du PLIE	430 632,43 €	430 632,43 €	0,00 €	44 301,00 €	6 209,56 €	49 510,56 €	489 042,99 €	435 821,79 €		74 221,20 €	489 042,99 €
Logistique											
Logistique de développement, y compris pour la création d'activités	88 986,18 €	88 986,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	88 986,18 €		0,00 €	88 986,18 €
Total	519 618,61 €	519 618,61 €	0,00 €	44 301,00 €	6 209,56 €	49 510,56 €	569 025,17 €	484 807,97 €	0,00 €	74 221,20 €	569 025,17 €

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le budget prévisionnel du PLIE ci-dessus.
- de valider le taux d'intervention du FSE à hauteur de 91 %.

Adoptée à l'unanimité

23/066B Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Adhésion à l'Association Régionale pour la Formation, l'Insertion et l'Emploi (AREFIE)

Association créée en 2016 dans le contexte de fusion des deux anciennes régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie, l'AREFIE réunit les élus locaux du territoire. Elle coordonne, représente et anime plus d'une soixantaine de structures sur la Région, dont plusieurs PLIE, Missions locales et Maisons de l'emploi.

Les missions principales de l'AREFIE sont de favoriser les échanges et la réflexion entre les élus territoriaux pour l'emploi et l'insertion et d'assurer une fonction de représentation des outils territoriaux auprès des pouvoirs publics.

L'AREFIE offre également à ses adhérents un centre ressources, une assistance technique, des groupes de rencontre et de réflexion et organise des formations.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'Association Régionale des Élus pour la Formation, l'Insertion et l'Emploi (AREFIE).
- d'accepter le paiement pour 2023 puis pour les années à venir de la cotisation annuelle relative à l'adhésion à cette association.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à procéder au paiement chaque année de la cotisation annuelle.
- d'acter l'inscription de cette dépense au Budget Supplémentaire sur la ligne de gestion DIE-251-6281.

Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part à la discussion ni au vote de la présente délibération :
Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES)

23/067B Économie Sociale et Solidaire - Adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)
--

La Porte du Hainaut s'ouvre à l'Économie Sociale et Solidaire avec de fortes ambitions. Aussi, pour accompagner les techniciens et les élus dans cette démarche, l'adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) semble opportune.

Le RTES réunit en effet des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'ESS sur leur territoire. En 2022, le réseau rassemble plus de 180 collectivités qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

L'intérêt pour La Porte du Hainaut, pour ses élus et ses techniciens, d'adhérer à cette association réside dans le fait :

- ✓ d'échanger, de partager leurs expériences, de réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques,
- ✓ de faire connaître en rendant visible nos futures actions,
- ✓ de s'informer par le biais des différents supports (newsletter, ouvrages thématiques, études),
- ✓ d'être accompagné, puisque le réseau organise régulièrement des conférences en ligne pour permettre aux élus et techniciens de se former sur divers sujets.

Le montant de l'adhésion au RTES est calculé par rapport au nombre d'habitants de La Porte du Hainaut, soit 800 € pour l'année 2023. A travers cette délibération, la CAPH s'engage à poursuivre l'adhésion au réseau RTES pour toute la durée du mandat.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire".
- de désigner comme représentant de La Porte du Hainaut M. Michel QUIEVY – 1er Vice-Président, au sein de cette association.
- d'acquitter la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 800 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2023 à la ligne de gestion ESSE-60-6281-DAE.

Adoptée à l'unanimité

23/068B Tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires : Modification

Afin de pourvoir aux recrutements des postes suivants :

- ✓ Assistant(e) administratif(ive) au sein de la Direction Innovation Sociale Cohésion sociale et qui assurera les missions suivantes :

Gestion administrative et financière :

- Suivi, enregistrement, notification et archivage des actes administratifs du service (conventions, arrêtés),
- Demandes de devis, saisie des bons de commande et paiement des factures,
- Suivi des mises en mandatement des subventions,
- Suivi des courriers,
- Accueil téléphonique et physique du service,
- Gestion administrative des réunions et commissions (convocation, rédaction et envoi compte-rendu, suivi administratif...),
- Élaboration et mise à jour des tableaux de bord et bases de données,
- Recherche, veille documentaire.

Soutien Centre d'Initiation Sportive :

Gestion des inscriptions : instruction des dossiers, renseignements au public, accueil physique et téléphonique.

Communication et veille :

- Centraliser les informations constitutives de la newsletter mensuelle Cohésion Sociale, la renseigner et l'envoyer,
- Participer à la veille pour la direction (4 services) en centralisant et diffusant les informations sur les appels à projets en lien avec les thématiques traitées.

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs, Catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la Catégorie C (cadre d'emplois des Adjoints Administratifs).

- ✓ Chargé.e de développement Arenberg Créative Mine qui assurera les missions suivantes :

- Domaine 1 :
Organiser les événements identifiés et travailler à la programmation de nouveaux événements autour des axes Image / Patrimoine, et par ce biais, de développer le réseau de partenaires et de mécènes au niveau régional, national et international.
- Domaine 2 :
Favoriser la notoriété et l'attractivité du site, notamment via une communication qualitative et régulière sur les réseaux sociaux, le site internet du site, une participation à des salons thématiques...
- Domaine 3 :
Participer au développement de projets transversaux et innovants en lien avec nos partenaires, notamment Office de Tourisme, Université Polytechnique Hauts-de-France, Laboratoire Universitaire DeVisu, Mission Bassin Minier...

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, Catégorie hiérarchique A.

La rémunération de ces postes sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la catégorie A (cadre d'emplois des Attachés Territoriaux).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création des postes permanents suivants :
 - 1 poste d'assistant(e) administratif(ive),
 - 1 poste de chargé(e) de développement Arenberg Créative Mine.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération, du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires.
- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/069B Revalorisation de la valeur des Titres Restaurant

Face à la hausse considérable de l'inflation et afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents, il est proposé de revoir à la hausse le prix du titre restaurant.

Fixé à 9 € par délibération du Bureau en avril 2019, il est proposé de porter sa valeur faciale à 10,80 €.

Pour rappel, la collectivité cofinance les titres à hauteur de 60 % et les agents financent à hauteur de 40 % pour les agents, sur la base de 18 titres mensuels, l'avantage supplémentaire par agent et par an sera ainsi de 233,28 €.

Le coût global supplémentaire maximal pour la collectivité est d'environ 58 300 € par an.

Le Bureau Communautaire décide :

- de porter la valeur faciale des titres restaurant destinés aux agents de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut à 10,80 € à partir du 1er juin 2023.
- de préciser que les autres conditions dans la délibération n°167/01B restent inchangées.
- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

23/070B Cession d'un terrain non bâti (AP 50p) - Avenue Jules Guesde à Escaudain

Madame KUBIS est propriétaire d'une maison située 99 rue Jules Guesde à Escaudain. Son jardin en forme de triangle est inexploitable. Elle souhaite donc acquérir une partie du terrain voisin qui appartient à la CAPH, sans usage pour la CAPH et situé sur une partie de la parcelle AP 50.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à Madame KUBIS un terrain privé non bâti situé avenue Jules Guesde à Escaudain, cadastré section AP n°50 (pour partie), d'une superficie de 371 m² sous réserve du document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 8,50 €/m² net vendeur, soit un prix prévisionnel de 3 153,50 € net vendeur. La vente n'est pas assujettie à la TVA. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (notamment à signer le compromis de vente et/ou l'acte authentique) et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_ESCAUD au budget principal.

Adoptée à l'unanimité

23/071B Réalisation d'études et missions de conseils et d'assistances, techniques, urbanistiques, paysagères, environnementales et réglementaires : Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires

Dans le cadre de ses activités de développement économique, La Porte du Hainaut est amenée à avoir recours à des bureaux d'études. C'est pourquoi, il y a lieu de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Une information sera effectuée au Bureau Communautaire une fois que la CAO aura décidé du choix des attributaires qui seront au maximum 3.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à procéder à la passation de l'accord-cadre susmentionné suivant la procédure d'appel d'offres ouvert de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler l'accord-cadre correspondant.
- d'autoriser, au cas où à l'issue de la procédure d'appel d'offres les conditions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique sont remplies, la passation d'un accord cadre sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à ce même article

Adoptée à l'unanimité

23/072B ZAC de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant : Aide à l'investissement immobilier de l'entreprise LPL HABITAT

Installée à Maresches depuis 2003, la Société LPL HABITAT est spécialisée dans l'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Cette dernière est en plein développement et n'arrive plus à exercer convenablement son activité au sein des locaux actuels, du fait de la capacité de stockage et d'accueil insuffisante.

Pour ce faire, la société envisage la construction d'un bâtiment de 1 000 m² dont le programme d'investissement s'élève à près de 1 M€ HT sur la ZAC de la Vallée de l'Ecaillon sur Thiant.

Cette expansion est susceptible de créer 7 emplois minimum en CDI ETP sur une période de 3 ans.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au projet de la SAS LPL HABITAT une subvention au titre de l'aide à l'investissement immobilier d'un montant de 42 000 €, en contrepartie de l'engagement de l'entreprise à réaliser son projet et à créer 7 emplois en CDI équivalent temps plein dans un délai de trois ans à compter du 25 mai 2022, date de réception de la lettre de sollicitation de l'entreprise.
Montant de l'investissement : 950 000 € HT
Montant de l'assiette éligible retenu : 865 000 € HT (investissement immobilier)
Taux d'aide : 4.86% de l'investissement éligible (arrondi au millier supérieur)
La non-crédation, en tout ou partie, des emplois prévus sera susceptible d'entraîner le non-décaissement ou le remboursement de l'aide versée au prorata du nombre d'emplois non- créés.
- d'acter le fait que la subvention sera versée à la SCI ELAU, maître d'ouvrage du projet immobilier, qui s'engagera à répercuter la subvention versée à la SAS LPL HABITAT, bénéficiaire final de l'aide. La subvention sera versée par tranches, selon l'avancement du projet et des créations d'emplois. Ces conditions de versement seront précisées dans la convention d'aide.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention relative au versement de l'aide.
- d'acter que les crédits sont prévus au budget et affectés sur la ligne de gestion DAE-60-20422-

Adoptée à l'unanimité

23/073B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 27 mars 2023, le comité TPE a examiné 4 projets de création et de développement des très petites entreprises.

La commission « commerce artisanat et emploi de proximité » a donné un avis favorable pour les projets suivants :

- Création de l'Entreprise LOGIXFER INTERNATIONAL à Raismes
Cette société est dédiée à la logistique fournisseurs dans le secteur du ferroviaire, de l'automobile et l'aéronautique.
Aide investissement matériel : 9 170 € / Aide investissement immobilier : 4 858 €.
- Création de la MicroEntreprise LA SYMPA FRITE à Lourches
Cette société est dédiée à la restauration rapide (friterie).
Aide investissement matériel : 1 826 €.
- Développement de l'Entreprise THEIA OPTIQUE à Saint-Amand-les-Eaux
Société spécialisée dans l'optique qui souhaite développer son activité avec un nouveau lieu de vente plus spacieux pour de nouvelles prestations (salle d'examen de la vue et une partie audition).
Aide Investissement immobilier : 12 711 €
- Création de l'Entreprise FROMAGERIE DU BASTION à Bouchain
Cette société est dédiée au commerce de proximité avec la vente de produits fromagers, crémiers et d'épicerie fine.
Aide investissement matériel : 4 612 € / Aide investissement immobilier : 1 030 €.

Le montant des investissements de ces 4 projets s'élève à 274 701€ HT pour 15 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 34 207 € de subventions.

- Investissements immobiliers : 219 840 € HT.
Subventions volet immobilier : 18 599 €.
- Investissements matériels : 54 861 € HT.
Subventions volet matériel : 15 608 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2023 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011O-DAE-TPE

Adoptée à l'unanimité

23/074B Fonds de Performance Énergétique : Dispositif RENOv+

À travers son Projet de Territoire et son Plan Climat, La Porte du Hainaut souhaite s'engager dans une « stratégie énergétique » ambitieuse avec pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire à la réduction drastique des consommations d'énergie.

Dans la poursuite du Pacte Territorial mis en place lors du précédent mandat visant à la rénovation énergétique performante des bâtiments publics, il est proposé d'accélérer nos démarches pour :

- ✓ réduire les consommations d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique,
- ✓ développer différents outils de production d'énergies renouvelables,
- ✓ inscrire le territoire dans une trajectoire d'autonomie énergétique.

La Porte du Hainaut se propose ainsi d'accompagner les communes pour atteindre 3 objectifs :

- ✓ réduire les consommations énergétiques de leurs bâtiments tertiaires et répondre ainsi aux objectifs assignés dans le cadre du « décret tertiaire »
- ✓ associer à la rénovation des bâtiments publics, des objectifs de « basse consommation »
- ✓ et encourager à recourir aux énergies renouvelables pour couvrir tout ou partie de leurs besoins énergétiques.

A cet effet, en novembre 2022, La Porte du Hainaut a consacré une ligne de crédits spécifiques dans son Programme Pluriannuel d'Investissement d'un montant global de 7,5 millions d'euros.

Dans le contexte de crise inflationniste et énergétique actuel, a été identifié un besoin particulier d'accompagnement des communes en matière de rénovation d'équipements scolaires, représentant en moyenne 54% des surfaces de bâtiments gérés par les communes et constituant leur premier poste de consommation énergétique.

Il est donc proposé la création d'une aide financière à destination des communes de notre territoire nommé « RENOV + ».

Cette aide permettra notamment d'atteindre les objectifs imposés par le « décret Tertiaire » et prendra la forme d'un fonds de concours, cumulable aux autres dispositifs communautaires et aux aides des autres financeurs.

Elle sera d'un montant maximum de 30% du coût hors taxe net de subvention de l'opération, dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible et dans le respect de la règle d'un taux maximum de 80% de subvention publiques.

Les opérations soutenues seront ambitieuses, exemplaires et si possible reproductibles.

L'appui se fera à partir des « modèles » de démarches techniques innovantes comme celles développées par la Région via le référentiel « REV3 » et par l'Etat.

De plus, une attention particulière sera portée aux objectifs de performance énergétique recherchés par les opérations de rénovation. Pour apprécier l'atteinte des critères de performance exigés, la CAPH s'appuiera sur son partenaire le CD2E, organisme régional de référence en matière de rénovation énergétique.

Cet engagement fort de l'agglomération vient ainsi donner une traduction concrète du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accompagner à travers la création de son nouveau dispositif « RENOV+ » la rénovation performancielle des bâtiments publics des communes et en priorité les équipements scolaires. Ce dispositif, dont les critères sont décrits en annexe, est ouvert dans le respect de l'enveloppe annuelle maximale fixée par le budget et inscrite dans le Programme Pluriannuel d'Investissement.
- que cette aide prendra la forme d'un fonds de concours, d'un montant maximum de 30% du coût hors taxes net de subventions de l'opération, dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible, et dans le respect de la règle d'un taux maximum de 80% de subventions publiques.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment les arrêtés attributifs.

Adoptée à l'unanimité

23/075B Soutien aux manifestations culturelles 2023 : Festival 'Les Douchynoiseries' et 'Festival de l'Eaulympisme'
--

Suite à la sollicitation des villes de Saint-Amand-les-Eaux et de Douchy-les-Mines, la CAPH a décidé d'apporter son soutien par le biais du versement d'une subvention aux manifestations « De terre et de Feu en Hainaut », « Raismes'Fest » et « Concert de l'Ostrevant ».

Ces montants sont identiques au soutien apporté lors des précédentes éditions.

Le Bureau Communautaire décide :

- de prendre en charge la mise en œuvre de spectacles complémentaires (contrats de cession et frais afférents pour un montant maximal de 11 400 €) dans le cadre du Festival des « Douchynoiseries » qui se déroulera à Douchy-les-Mines en 2023.
- de prendre en charge la mise en œuvre de spectacles complémentaires (contrats de cession et frais afférents pour un montant maximal de 19 000 €) dans le cadre du « Festival de l'Eaulympisme » qui se déroulera à Saint-Amand-les-Eaux en 2023.
- d'acter que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2023 sur la ligne de gestion (30/611/CULT SC) et sont identiques à ceux alloués aux précédentes éditions de ces manifestations.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

- 23/076B Informations marché publics - Lancements de procédure :**
- **Nettoisement urbain des espaces et équipements de La Porte du Hainaut**
 - **Création de la ZAC du Château d'eau située à Douchy-Les-Mines**
 - **Extension du Parc d'Activités économiques des Bruilles à Escautpont**

Il s'agit d'annoncer le lancement prochain des consultations suivantes :

- **Nettoisement urbain des espaces et des équipements de La Porte du Hainaut**
Programmation tout au long de l'année qui porte sur différentes prestations telles que le traitement des voiries, des parkings, de l'enlèvement des dépôts sauvages, de la collecte des bacs poubelles, du nettoyage à haute pression de parties difficilement accessibles des Parcs d'Activités et médiathèques ; mais aussi, des berges de la Scarpe en ramassant les déchets déposés par exemple.
Le marché actuel arrivant à échéance en novembre prochain, il convient de procéder au renouvellement de ce dernier. Il sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum qui sera fixé dans l'accord-cadre, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. Sa durée maximale ne pourra donc pas excéder 4 ans.
- **Création de la ZAC du Château d'eau à Douchy-les-Mines**
Afin de renforcer l'activité économique de la CAPH, un nouveau Parc d'Activités va être aménagé sur Douchy-les-Mines pour un montant estimé à 15 millions d'euros. Cet aménagement, en conformité avec le SCoT et le PLUi, sera effectué avec une équipe retenue d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, représentée par le groupement QUALIVIA INGENIERIE/BLAU/PAYSAGES/ECO'LOGIC (création et de réalisation de ZAC tout en intégrant les dossiers réglementaires liés aux études environnementales). La mission de cet AMO comprendra également le suivi des travaux de la Maîtrise d'œuvre.
- **Extension du Parc d'Activités économiques des Bruilles à Escautpont**
Ce Parc d'Activités fait partie de la démarche volontariste engagée par l'Agglomération et accompagnée par la ville, de requalification des friches industrielles de son territoire, afin de limiter l'étalement urbain. Cette extension comprend la viabilisation de parcelles sur 21 hectares et visera à améliorer la vocation économique du site, à valoriser les espaces publics (repenser le schéma de voiries et les dessertes), à renforcer les qualités urbanistiques et paysagères et

à redynamiser l'attractivité de la zone. Il permettra à terme d'accueillir des activités diversifiées : PME/PMI et activités tertiaires d'artisanat, d'industrie, de logistique et de services.

QUESTIONS DIVERSES

Pour rappel, les prochaines dates à retenir pour le calendrier des instances :

- ✓ **Exécutif** du Jeudi 22 Juin 2023 à 12h00, Salle des Chercheurs, Site Arenberg-Porte du Hainaut.
- ✓ **Bureau Communautaire** du Lundi 03 Juillet 2023 à 16h30, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut.
- ✓ **Conseil Communautaire** du Lundi 03 Juillet 2023 à 16h30, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut.

Fait à Wallers, le lundi 22 mai 2023

Le Président

Aymeric ROBIN

Affiché et publié le 31 mai 2023

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

